marha
marine habitats

COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DE LANCEMENT

JEUDI 5 JUILLET 2018
PÔLE NUMÉRIQUE BREST IROISE

LIFE16 IPE FR 001

NATURA 2000

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Sommaire

1 Discours de bienvenue du directeur de l'appui aux politiques publiques de l'AFB 3

2 Présentation générale du projet par l'équipe Marha de l'AFB 3

2.1 Présentation des 9 thématiques 4

3 Les habitats Natura 2000 marins : évaluation de l'état de conservation des habitats 5

3.1 Quid des habitats marins DHFF - Update sur la typologie 5

3.2 Rappel de la définition normative - état de conservation 6

3.3 Évaluation biogéographique - concept et résultats 6

3.4 Évaluation biogéographique *versus* évaluation site Natura 2000 7

3.5 Évaluation "site" - principes méthodologiques 7

4 Présentation des partenaires Marha 8

4.1 Pôle-relais lagunes méditerranéennes - Tour du Valat 8

4.2 Groupement d'Intérêt Scientifique Posidonie 8

4.3 Institut des Milieux Aquatiques 8

4.4 IFREMER 9

4.5 CNRS - UMR Cired 9

4.6 Parc national de Port-Cros 9

4.7 Parc naturel régional du Golfe du Morbihan 9

4.8 Parc naturel régional d'Armorique 10

4.9 Parc naturel régional de Camargue 10

4.10 Réserves naturelles de France 10

4.11 Ville d'Agde - Aire marine protégée de la côte agathoise 11

Échanges avec la salle 11

5 Comité de pilotage et mode de gouvernance du projet 12

Échanges avec la salle 13

6 Ateliers 14

7 Clôture 23

Lexique des acronymes :

AFB : Agence française pour la biodiversité
AIS : Système d'identification automatique – Automatic Identification System
AME : Aire marine éducative
AMP : Aire marine protégée
CE : Commission européenne
CIRED : Centre international de recherche sur l'environnement et le développement
CMF : Conseils maritimes de façades
CNRS : Centre national de la recherche scientifique
CODIR : Comité de direction
COPIL : Comité de pilotage
CRPMEM : Comité régional des pêches et de l'élevage marin
CSRPN : Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel
DCE : Directive cadre sur l'eau
DCSMM : Directive cadre stratégie pour le milieu marin
DDTM : Direction départementale des territoires et de la mer
DHFF : Directive "habitat-faune-flore"
DIRM : Direction inter-régionale de la mer
DOCOB : Document d'objectifs
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EC : État de conservation
EFESE : Évaluation des écosystèmes et des services écosystémiques
FEAMP : Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
H2020 : Horizon 2020
IMA : Institut des milieux aquatiques
MNHN : Muséum national d'Histoire naturelle
MTES : Ministère de la transition écologique et solidaire
ONCFS : Office national de chasse et de la faune sauvage
PAF : Cadre d'actions prioritaires – *Prioritized action framework*
PNM : Parc naturel marin
PNR : Parc naturel régional
RNCFS : Réserve nationale de chasse et de faune sauvage
RNF : Réserves naturelles de France
SMVM : Schéma de mise en valeur de la mer
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
UMR : Unité mixte de recherche
UMS PatriNat : Unité mixte de service "patrimoine naturel"
VMS : Système de surveillance des navires par satellite
ZPF : Zone de protection forte
ZPS : Zone de protection spéciale
ZSC : Zone spéciale de conservation

Discours de bienvenue

du directeur de l'appui aux politiques publiques de l'AFB

François Gauthiez

9h30 / 9h45

La mise en œuvre de Natura 2000 en mer est une action prioritaire pour l'Agence française pour la biodiversité (AFB), Marha est donc un projet important qui s'inscrit dans cette dynamique. L'Unité mixte de service "patrimoine naturel" (UMS PatriNat), dont les trois tutelles sont le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), l'AFB et le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), y est pleinement impliquée.

Marha, dispose de partenariats très riches : scientifiques, gestionnaires, écologues, etc. qui travaillent en commun pour créer une dynamique de groupe avec l'ensemble de ces parties prenantes.

Le plan "biodiversité", annoncé par le gouvernement la veille, acte la montée en puissance du sujet au sein de la société et de sa volonté de préserver notre environnement. Les événements à venir le confirment : organisation du congrès mondial pour la nature de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à Marseille et la Cop 15 en Chine.

Présentation générale du projet

par l'équipe Marha de l'AFB

Fanny Le Fur et Alain Pibot

9h45 / 10h15

Marha est le résultat de nombreuses années de travaux et de compilation de connaissances à la fois sur les habitats marins et sur l'évaluation de leur état de conservation. Sur 15 habitats marins identifiés, 13 reçoivent des évaluations d'état de conservation dites "défavorable". Triste résultat qui montre une fois de plus la fragilité des habitats marins.

En 2013, la France a révisé son "cadre d'actions prioritaires" (Prioritized action framework, PAF).
Il constitue une base d'intervention pour la mise en œuvre de la politique de Natura 2000 et a permis de structurer le projet Marha.

Marha est donc l'intégration de la stratégie pour la biodiversité de l'Union européenne dans les politiques publiques nationales, avec comme enjeux :

1- **l'intégration socio-politique** (modernisation de la gouvernance, sensibilisation des publics, mécaniques de financement et intégration socio-professionnelle)
2- et **l'efficacité technique** (retours d'expériences, formations, suivis opérationnels).

Marha est le premier Life intégré réalisé en France. Les projets intégrés permettent aux États membres de viser une stratégie avec une mise en œuvre plus large et plus longue qu'un Life traditionnel. Le Life Marha est prévu sur une durée de 8 ans (2018 – 2025) et est découpé en 4 phases de 2 ans, offrant plus de souplesse dans sa mise en œuvre.

12 partenaires sont impliqués ainsi que le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) sur 34 actions regroupées en 9 thématiques pour un budget total de 22,3 millions d'euros (60% de subvention Life). Des institutionnels, des gestionnaires de site, des usagers, des scientifiques ainsi que des associations de protection de la nature sont également parties prenantes.

Les actions concernent l'ensemble des sites habitats marins Natura 2000 (zones spéciales de conservation) dans les deux régions biogéographiques marines (atlantique et méditerranéenne).

2.1 - Présentation des 9 thématiques

1 **Gestion et gouvernance** : gouvernance facilitant une mise en œuvre coordonnée des politiques publiques (comme la Directive "habitat-faune-flore" (DHFF), la Directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM) et la Directive cadre sur l'eau (DCE)) et prenant en compte le lien terre-mer. Par exemple : accompagner la certification "liste verte UICN" pour des sites pilotes.

2 **Renforcement des capacités** : ou "développement des compétences" pour la mise en œuvre de Natura 2000 en mer. Cette thématique sera intimement liée au centre de ressource Natura 2000 de l'AFB. Les données du projet alimenteront dans la mesure du possible les bases de données existantes. Par exemple : développement d'une boîte à outil évolutive, formation sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats.

3 **Intégration des usages et des activités**.
Par exemple : améliorer les connaissances sur les activités et les usagers en appui à la gestion, à l'évaluation et à la communication, etc.

4 **Actions de conservation** : actions de conservation et de diminution des pressions efficaces, testées et diffusées.
Par exemple : faire évoluer les pratiques par l'analyse des pressions sur les habitats.

5 **Évaluation de l'état de conservation des habitats marins à l'échelle biogéographique** : notamment avec l'amélioration des connaissances sur les interactions entre les habitats et les activités.
Par exemple : établir une stratégie et définir des méthodologies d'évaluation de l'état de conservation des habitats, etc.

6 **Communication et participation citoyenne** : pour une appropriation par la société de la démarche Natura 2000 en mer.
Par exemple : mise en œuvre d'un observatoire des habitats profonds Natura 2000, etc.

7 **Financements Natura 2000** : recherche de mécanismes de financement innovants afin d'assurer une pérennité des actions du projet.
Par exemple : redevances, optimisation de l'utilisation des différents fonds européens, mobilisation des fonds nationaux ou privés, etc.

8 **Coopération internationale consolidée**.
Par exemple : poursuite du partenariat avec l'Espagne sur l'élaboration du document d'objectif (DOCOB) de Chingoudy, organisation de séminaire à l'échelle biogéographique, etc.

9 **Gestion de projet optimisée**, responsable et exemplaire d'un point de vue environnemental :
Par exemple : assurer la coordination technique du projet, etc.

Pour conclure, un événement d'actualité : le jugement au tribunal de Marseille de 4 pêcheurs et quelques restaurateurs ayant braconnés 4 tonnes de poissons et oursins, dont des espèces patrimoniales comme le mérou ou le corb, dans les zones de non prélèvement du Parc national des Calanques. Un mérou pêché rapporte environ 300€ à l'économie locale. Un mérou vivant une vingtaine d'année cumule une valeur d'environ 1 000 000€ en attraction touristique et valorisation d'image.
Le Life Marha va dans ce sens :

- la compréhension de la valeur du vivant que l'on défend et des services qu'il nous rend (la démonstration économique est souvent plus convaincante que la conviction écologique),
- la compréhension des usages avec des arguments économiques sur la réduction des pressions.

Ce projet est d'ambition collective. Marha doit être plus qu'un Life, il doit être un réel projet de société porteur d'un progrès collectif.

3 Les habitats Natura 2000 marins :
évaluation de l'état de conservation des habitats

Thibaut de Bettignies, chargé de mission scientifique, écologie et évaluation des habitats / espèces marines, UMS PatriNat, AFB, CNRS, MNHN

10h15/ 11h

3.1 - Quid des habitats marins DHFF – Update sur la typologie

Les habitats marins de la Directive "habitat-faune-flore" (DHFF) sont définis en tant qu'**habitats génériques** dans le manuel d'interprétation des habitats de l'Union européenne puis déclinés en habitats élémentaires dans les cahiers d'habitats, leur déclinaison nationale.
Ces **habitats élémentaires** correspondent à des unités d'étude plus précises tenant compte des réalités de terrain et des objectifs de gestion. Chaque habitat élémentaire fait l'objet d'une fiche de synthèse de la connaissance qui précise la description scientifique et des éléments de gestion. Ces fiches sont en cours de finalisation en Méditerranée mais reste à faire en Atlantique.

Pour en savoir plus : *Liste hiérarchisée et descriptive des habitats*

La logique a été depuis plusieurs années de concentrer les efforts sur le **Référentiel national des habitats** (Méditerranée : stabilisé, et Atlantique : en cours de révision suite à la révision de la classification EUNIS) afin d'établir un langage commun et partagé entre les acteurs. En se basant sur le référentiel national, des correspondances sont en cours d'actualisation entre le référentiel national et les habitats génériques/ élémentaires DHFF (Cf diapositive 7 de la présentation de T. De Bettignies : Schéma des liens entre le référentiel national des habitats marins et la mise à jour du cahier d'habitats "marins").

Il est donc primordial de se focaliser sur cet outil afin d'éviter l'utilisation de multiples typologies ou la création d'une typologie dédiée à chaque question. En utilisant les mêmes unités de travail, la mutualisation et l'utilisation des données entre programmes sont ainsi facilités . La réalisation des fiches descriptives des habitats marins se fait donc à partir du référentiel national pour remplir un objectif de connaissance globale.

3.2 - Rappel de la définition normative – état de conservation

La DHFF donne pour objectif commun aux États membres "*d'assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvage d'intérêt communautaire*" (Art.2). L'état de conservation d'un habitat y est défini comme "*l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques*".

L'évaluation de l'état de conservation est liée au concept **d'état de conservation favorable**.
Il sera considéré comme favorable (pour un habitat) à l'échelle biogéographique (Art.17) lorsque :

- son aire de répartition naturelle et sa superficie sont stables ou en expansion,
- la structure et les fonctions nécessaires à son maintien existent et devraient perdurer dans un avenir prévisible,
- l'état de conservation des espèces typiques est favorable.

3.3 - Évaluation biogéographique – concept et résultats

L'évaluation de l'état de conservation inclut des éléments de diagnostic basés sur l'état présent, mais elle considère également les perspectives et évolutions futures de cet état, basées sur des menaces prévisibles et évaluables. L'évaluation est réalisée en Europe selon un protocole commun, pour permettre une évaluation de l'état de la biodiversité et l'effet de la politique environnementale Natura 2000. Elle rend compte de la tendance globale et tient compte du principe de précaution. En effet, pour classer un habitat en qualité favorable, tous les critères doivent être verts avec au maximum un inconnu (gris).

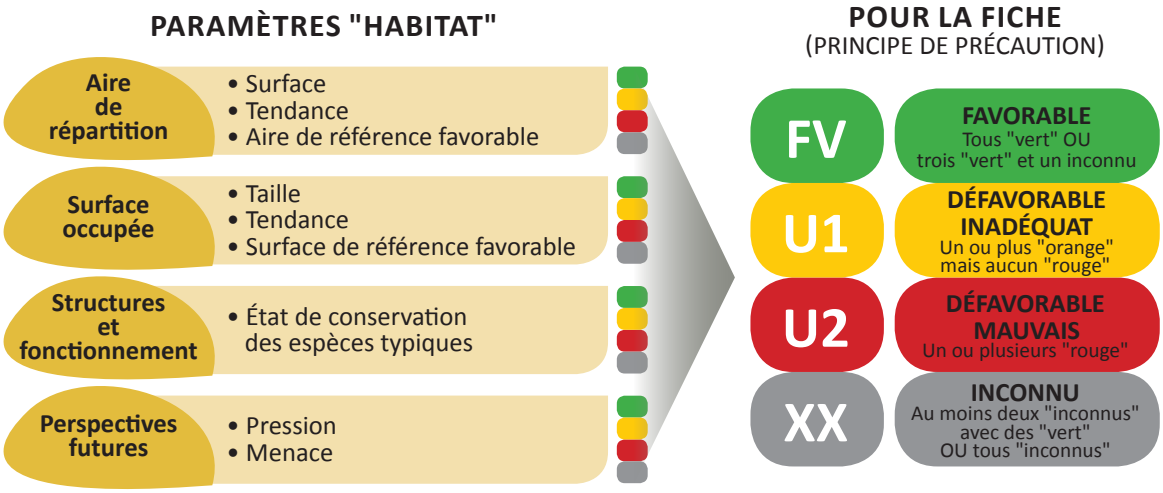

Méthode d'évaluation
Lien vers le rapport ici.

Les résultats de l'évaluation 2007-2012 montrent que dans les deux régions biogéographiques marines (Atlantique et Méditerranée), une majorité des habitats est classée comme défavorable.
Le travail qui doit être accompli est l'amélioration de la fonctionnalité des milieux.

Lorsque l'on considère les résultats de l'évaluation plus en détail, on observe que les efforts d'amélioration de l'état de conservation doivent être portés sur les critères :

1) Structure et fonctionnement de l'habitat,
2) Pressions et menaces qui agissent sur l'habitat.

L'acquisition de connaissances en milieu marin est plus complexe qu'en milieu terrestre. Ainsi, pour l'évaluation biogéographique (2013-2018) en cours, à défaut de pouvoir obtenir des données exhaustives sur le milieu, on sollicite beaucoup l'avis d'experts pour pallier à ces lacunes. Il faut souligner en parallèle, le manque de suivis qui permettraient d'objectiver les dires d'experts.

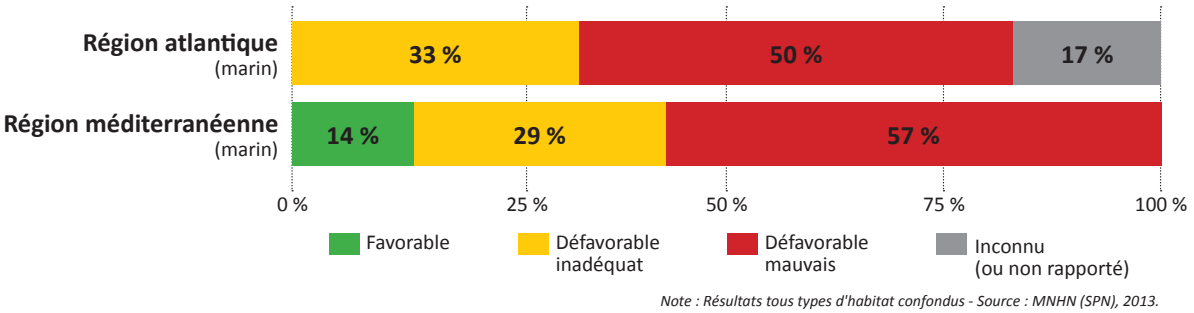

Note : Résultats tous types d'habitat confondus - Source : MNHN (SPN), 2013.

État de conservation des habitats d'intérêt communautaire par région biogéographique (période 2007-2012)

La liste pressions/menaces permet de fournir des informations sur les principaux facteurs qui impactent les résultats de l'évaluation. Ils peuvent aider à identifier les actions requises pour la restauration et sont essentiels pour communiquer. Ces résultats peuvent aussi aider à contextualiser les résultats de l'évaluation.

Pour en savoir plus : *Rapportage-directives-nature/presentation*

La prochaine évaluation (2013 – 2018) est en cours et l'UMS PatriNat a développé des outils spécifiques pour faciliter la validation des fiches d'évaluation et le rapportage français (application en ligne, guide méthodologique, guide d'application, module cartographique, gestion de base de données). La phase de rédaction/relecture de cette nouvelle évaluation est en cours. L'export des données validées est prévu pour début 2019.

Rapportage-directives-nature

3.4 - Évaluation biogéographique *versus* évaluation site Natura 2000

En transposant la DHFF dans le code de l'environnement (art. R414-11), l'État français a décidé d'inclure dans le document de gestion de chaque site Natura 2000 un diagnostic de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui justifient sa désignation.

Pour en savoir plus : *Maciejewski et al. (2016) État de conservation des habitats : propositions de définitions et de concepts pour l'évaluation à l'échelle d'un site Natura 2000 - Revue d'Écologie (Terre et Vie), Vol. 71 (1), 2016 : 3-20*

Il est nécessaire d'adapter la méthode (préconisée à l'échelle biogéographique) à l'échelle des sites. En effet, la définition d'après la DHFF n'est pas opérationnelle pour une utilisation à l'échelle d'un site, elle s'applique à une échelle biogéographique et elle reste vague et générale.

3.5 - Évaluation "site" - principes méthodologiques

Le Ministère en charge de l'écologie souhaite mettre en place des méthodes standardisées et partagées afin d'évaluer l'état de conservation des habitats dans les sites Natura 2000 avec des applications concrètes sur le terrain. Initialement, ces méthodes ont été développées par l'UMS PatriNat pour le terrestre (sauf cas des lagunes côtières). Elles visent à fournir aux gestionnaires un cadre factuel pour diagnostiquer l'état des habitats dans un site, connaître leurs évolutions et fournir ainsi des éléments pertinents d'un point de vue écologique pour alimenter les débats dans le cadre d'une gestion concertée.

La création de guides pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats à l'échelle d'un site Natura 2000 permet de bénéficier d'un cadre conceptuel et d'une méthodologie commune. Cela représente un des objectifs scientifiques du Life Marha.

Les méthodes se doivent d'être pragmatiques et déployables à l'échelle d'un site tout en étant scientifiquement fiables. Il est nécessaire de faire un effort de compromis entre les coûts (les moyens, les compétences) et l'efficacité de l'évaluation. Pour le milieu marin nous n'avons pas d'indicateur, pas de valeur seuil, pas de méthode DHFF-Site (sauf cas des lagunes côtières) pour objectiver les dires d'experts.

Le challenge de ce Life intégré est de développer des indicateurs et des méthodes adaptés. À noter qu'il est indispensable d'avancer de concert avec le travail réalisé dans le cadre de la DCSMM et de la DCE (masses d'eau côtières et de transition).

Présentation des partenaires Marha

11h / 12h

4.1 - Pôle-relais lagunes méditerranéennes - Tour du Valat

Virginie Mauclert (Coordinatrice du Pôle-relais lagunes méditerranéennes)

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes (représenté par la Tour du Valat) va jouer son rôle de passerelle entre les différents acteurs de l'habitat "lagunes côtières méditerranéennes" (1150-2).

Pour en savoir plus :
Liste hiérarchisée et descriptive des habitats

Les actions répondront à deux objectifs principaux :

- **Évaluer l'état de conservation des lagunes côtières méditerranéennes** : finaliser une méthodologie en lien avec l'UMS PatriNat, sur la base de la première version réalisée avec le MNHN en 2013 et des retours des tests des gestionnaires et des experts. Ces travaux sont collaboratifs et interactifs afin de faire émerger une méthode simple, pertinente et pragmatique pour favoriser sa mise en oeuvre.
- **Accompagner l'ensemble des parties prenantes** : il s'agira d'une part d'accompagner les animateurs Natura 2000 pour le déploiement de la méthodologie évoquée ci-dessus sur les 35 sites concernés par cet habitat. D'autre part, il s'agira de créer une dynamique avec l'ensemble des parties prenantes qui mènent une activité susceptible d'impacter l'habitat, afin de faire évoluer les pratiques et améliorer l'état de conservation.

4.2 - Groupement d'intérêt Scientifique (GIS) Posidonie

Laurence Le Direach (Chargée de recherche et d'administration)

Depuis 1982, le GIS Posidonie travaille à la passerelle entre la recherche fondamentale et la gestion d'espaces naturels.

Exemples d'actions :

- Développement de l'indice EBQI (Ecosystem-based quality index), un indicateur qualitatif des habitats qui prend en compte la dimension écosystémique, la compréhension des relations entre les différents compartiments de l'habitat. Les acquisitions de données sont en cours.
- Travaux sur les évaluations des pressions.
- Mise en place d'un réseau de surveillance.
- Acquisition de données : cartographie sur les récifs barrières à l'aide de drones.
- Travaux sur l'état de conservation des substrats meubles et des zostères.

Le GIS souhaite également développer les échanges avec la façade Atlantique, notamment sur les suivis de zostères.

4.3 - Institut des Milieux Aquatiques (IMA)

Josiane Popovsky (Chargée de mission biodiversité marine)

Réalisation de travaux sur les substrats rocheux et grottes subtidales. Développement de méthodes pour répondre aux questions des gestionnaires.

Exemples d'actions :

- **Estran** : travaux sur la pression de fréquentation des estrans rocheux, évaluation par photo aérienne. Sur cet habitat, des actions de sensibilisation seront également réalisées pour impliquer les usagers dans les mesures de conservation.
- **Récifs au large** (zone subtidale) : cartographie des grottes sous-marines. Inventaire et description fine des habitats afin de proposer des mesures de gestion en lien avec la plongée sous-marine si nécessaire.
- **Approche citoyenne – sciences participatives** : Aires marines éducatives (AME), sentinelles de la mer. Mise en place d'une plateforme dédiée avec des apports pour la formation des usagers, retours d'expériences.

4.4 - IFREMER

Julie Tourolle (chercheure laboratoire environnement profond), **Touria Bajjouk** (chercheure laboratoire d'écologie benthique côtière)**, Pierre Scemama** (chercheur UMR Amure en économie maritime)

L'Ifremer intervient sur l'action d'évaluation et de suivi de l'état de conservation des habitats benthiques côtiers et profonds en s'intéressant aux aspects scientifiques et économiques. L'objectif est d'améliorer l'état des connaissances et les outils d'évaluation et de suivi à long terme, en lien avec les facteurs de pression et en appui à la gestion. Il est également prévu l'évaluation des services écosystémiques et la production d'outils d'aide à la décision pour garantir la pérennité du réseau Natura 2000.

Exemples d'actions :

- approche biogéographique visant à mieux comprendre le fonctionnement et la dynamique de l'habitat emblématique "herbier de zostères" en réponse aux pressions,
- étude de la dynamique spatio-temporelle des fucales intertidales et protocole de suivi des champ de blocs (récifs intertidaux),
- modélisation statistique des laminaires (récifs subtidaux),
- cartographie des récifs de coraux profonds dans le golfe de Gascogne et déploiement d'un observatoire autonome,
- étude de la dynamique d'un récif de coraux profonds en réponse aux forçages naturels et anthropiques,
- évaluation des services écosystémiques en appui à la gestion,
- évaluation de l'effet des actions sur les activités et les usagers,
- évaluation du coût et du financement du réseau Natura 2000.

4.5 - CNRS – UMR CIRED

Harold Levrel (professeur d'économie), **Catherine Boemare** (chercheuse École des hautes études en sciences sociale)

Le Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) intervient sur des actions en économie en coopération avec l'Unité mixte de recherche (UMR)Amure.

Ses actions portent sur :

- l'évaluation des services écosystémiques en appui à la gestion,
- l'évaluation du coût et du financement du réseau Natura 2000,
- l'évaluation de l'impact des mesures sur les activités et les usagers.

4.6 - Parc national de Port-Cros

Elodie Durand (responsable coopération et ingénierie financière)

Le Parc national de Port-Cros en tant que gestionnaire du site Natura 2000 de la rade d'Hyères, participera de manière générale aux activités transversales du projet Marha. Le projet permettra de réaliser des actions concrètes sur le terrain pour améliorer l'état de conservation des habitats d'herbiers de Posidonies et de corraligène.

Les actions prévues dans la première phase s'articulent principalement autour de :

- l'organisation d'une zone de mouillage pour la plaisance et
- le déploiement d'une signalétique marine autour d'une zone de protection forte.

4.7 - Parc naturel régional du golfe du Morbihan (PNRGM)

Thomas COSSON (chargé de mission Natura 2000 et biodiversité)

Le Parc, créé en 2014, travaille déjà avec de nombreux partenaires. Le projet Marha va permettre de commencer de nouvelles actions mais aussi d'en poursuivre d'autres : marées de sensibilisation et suivis écologiques pour la pêche à pied de loisir, mission éco-naviguer, etc. La gouvernance sera l'une des thématiques sur laquelle le PNRGM sera assez présent.

Exemple d'actions menées par le PNRGM dans Marha :

- état des lieux de la gouvernance maritime sur les 13 PNR littoraux,
- suivi des interactions des usagers avec les milieux (pêche à pied et plaisance),
- réalisation d'un diagnostic des activités nautiques de loisirs sur le golfe du Morbihan,
- élaboration d'un guide pour l'accompagnement des gestionnaires pour le renouvellement des autorisations d'occupation temporaire,
- perception des usagers de la mer sur la conservation des habitats marins,
- sensibilisation *in situ* des usagers et des plaisanciers (mission éco-naviguer),
- développement d'un observatoire photographique des paysages sous-marins.

4.8 - Parc naturel régional d'Armorique (PNRA)

Nazaré Das Neves Bicho (chargée de mission Marha)

Le PNRA est gestionnaire de 4 habitats majeurs du territoire : les vasières, les herbiers de zostères, les bancs de maërl et les champs de blocs. La rade de Brest est un site pilote pour l'habitat du maërl puisqu'il s'agit d'un des sites les plus importants d'Europe. Le PNRA mènera des actions d'amélioration de la connaissance, d'implication des acteurs, de sensibilisation et de préservation.

Exemples d'actions :

- améliorer la connaissance sur l'état de conservation des habitats,
- mieux connaître les activités (plaisance et pêche à pied) et suivre les interactions usages/habitats,
- mettre en place des Aires marines éducatives et des protocoles de suivis simplifiés en sciences participatives,
- créer une plateforme participative citoyenne à l'échelle de la rade de Brest,
- lutter contre les espèces invasives marines,
- mettre en place des mouillages et des balisages à moindre impact sur les bancs de maërl.

4.9 - Parc naturel régional de Camargue (PNRC)

Delphine Marobin (Chargée de mission littoral, milieu marin et ressources halieutiques)

Le PNRC mène des actions de suivi de fréquentation et de sensibilisation sur deux sites Natura 2000 avec dominance des bancs de sable. Une étude comparative sera menée pour définir la pression des dragages répétitifs sur deux flèches sableuses (une aménagée, l'autre protégée) avec les hippocampes comme indicateur.

Un suivi cartographique de l'évolution des habitats de deux zones de baies peu profondes avec herbier mixte de zostères et de cymodocées (golfe de Beauduc et anse de Carteau) sera effectué et permettra notamment de mesurer l'effet des protections fortes dans le golfe de Beauduc, en complément de suivi de transects en plongée.

4.10 - Réserves naturelles de France (RNF)

Emmanuel Caillot (Chargé de mission scientifique)

Dans le cadre de Marha, les actions portées par RNF ciblent la connaissance et l'évaluation de deux habitats: les habitats sédimentaires intertidaux (*1130 & 1140*) et les herbiers de zostères (*1110-1*).
Une dynamique de co-construction avec les gestionnaires des sites Natura 2000 impliqués va reposer sur différentes étapes :

1) état de l'art des outils existants,
2) définition des questions de gestion (communes aux différents sites impliqués),
3) construction des dispositifs de collecte des données et phase test,
4) évaluation et
5) communication.

Ce processus animé par RNF, associera les gestionnaires et les experts scientifiques pour des outils au plus près des besoins de la gestion adaptative des Aires marines protégées (AMP), en lien étroit avec les politiques publiques en vigueur. En ce sens, une attention particulière sera portée à l'articulation inter-directives : DHFF, DCE, DCSMM.

4.11 - Ville d'Agde – Aire marine protégée de la côte agathoise

Renaud Dupuy de la Grandrive (directeur de la gestion du milieu marin de la ville d'Agde)

La ville d'Agde a pour objectif de créer une zone de protection forte (ZPF) pour la protection de l'habitat coralligène dans l'Aire marine protégée de la côte agathoise, site Natura 2000. Cet habitat est suivi par la ville depuis une dizaine d'années. Cette ZPF jouera également un rôle dans la protection de la ressource halieutique, sous forme d'un cantonnement de pêche. Ces enjeux importants ont été définis en lien avec la prud'homie locale et la concertation est très étroite avec l'ensemble des usagers maritimes.

Nous avons un objectif d'intégration et de mise en place de balisage spécifique avec :

- acquisition de matériel,
- réflexion sur le contrôle,
- suivis écologiques de fréquentation du site et de ses alentours.

Le projet est en cours de construction, l'ensemble de la dynamique est déjà bien engagée.

Échanges avec la salle

12h/12h30

La salle : *Une attention particulière doit être portée sur l'articulation et la complémentarité du Life Marha avec la DCSMM à différents niveaux : gouvernance (expert), méthodologie et réseaux de suivis, bancarisation des données, évaluation (critères communs). Idem avec la DCE.*

Alain Pibot : *La cohérence est très importante, il va falloir s'accorder, c'est un objectif primordial. L'efficacité du projet passera nécessairement par l'articulation pertinente des politiques publiques entre elles et avec les initiatives privées.*

La salle : *Attention aux messages que les scientifiques diffusent aux différents acteurs. Par exemple le diagramme qui présentait une "zone de domaine inconnu" relativement faible en rapport avec l'état des connaissances sur le milieu marin pouvant laisser penser que l'effort d'acquisition de connaissances sur le milieu marin est suffisant.*

Thibaut de Bettignies : *La zone de domaine inconnu représente la part d'inconnu dans les éléments demandés dans l'évaluation et non la part d'inconnu sur les habitats marins.*

La salle : *Le Comité régional des pêches et de l'élevage marin (CRPMEM) suit avec attention les travaux du Life Marha. Les enjeux pour la pêche sont importants : 40% des zones de pêche bretonnes sont classées Natura 2000. Il est important de poursuivre les travaux d'acquisition de connaissances indispensables pour l'acceptabilité des mesures de gestion par les usagers. Le CRPMEM Bretagne craint la mise en place de mesures de gestion pour réduire les pressions sans avoir des données fines qui justifient ces mesures dans l'objectif final d'amélioration de l' état de conservation des habitats marins.*

Fanny Le Fur : *Le secteur de la pêche n'a pas été exclu volontairement. Le Life n'est pas dédié aux financements d'actions pour la pêche. Pour une meilleure articulation entre les fonds c'est plutôt le Fond européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) qui possède des enveloppes budgétaires spécifiques pour des actions sur la pêche. C'est une réelle demande des gestionnaires d'avoir une meilleure vision / lisibilité des financements européen. La première des priorités est l'évaluation des habitats, ce n'est donc absolument pas négligé.*

Benjamin Ponge (Chargé de mission AFB mise en œuvre de la stratégie aires marines protégées) : *Les projets d'acquisition de connaissances sont les projets Horizon 2020 (H2020). Les Life sont des projets d'innovation, d'expérimentation et de bonnes pratiques. Nous avons besoin de la connaissance mais ce n'est pas l'objectif premier.*

François Gauthiez : *Il n'est plus possible de repousser les mesures de gestion. Le projet n'est pas dans une exclusion des usagers mais dans une vraie optique de protection des milieux.*

La salle : *Comment associer les autres gestionnaires que les partenaires de Marha ?*

Fanny Le Fur : *Beaucoup de partenaires sont des gestionnaires. Pour les gestionnaires qui ne sont pas directement partenaires de Marha, il y aura des actions types "appel à manifestation" qui leur permettront d'être financés sur certaines actions. On peut citer : la gouvernance, la mise en place de mouillages, les aires marines éducatives, la sensibilisation. D'autre part l'objectif de Marha est bien de mutualiser et diffuser les outils auprès de tous les acteurs de Natura 2000 pour qu'ils bénéficient du projet.*

La salle : *Pour réussir à intégrer le projet, il faudrait un outil qui permette de visualiser les différents gestionnaires et leurs actions déjà en cours. Est-il possible d'avoir une idée des outils de visibilité concrète sur les actions ?*

Benjamin Ponge : *On diffusera ce type d'outil. En phase de démarrage, nous avons encore beaucoup à faire.*

La salle : *Comment est-il possible d'avancer avec les services de l'Etat ?*

Fanny Le Fur : *L'articulation du projet avec les gouvernances existantes est un des sujets des ateliers de cette après-midi. Travaux avec le Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) pour le montage du projet.*

5 Comité de pilotage et mode de gouvernance du projet

Fanny Le Fur

14h/15h

Le projet réunit de nombreux partenaires mais pas tous les gestionnaires des zones Natura 2000. Nous souhaitons pourtant, grâce aux actions qui vont être menées dans le cadre de Marha, aider tout le réseau Natura 2000 à monter en puissance.

Nous souhaitons également améliorer la stratégie de financement du réseau Natura 2000 pour assurer la pérennité des actions. Marha doit ainsi permettre de garantir une mobilisation optimale de "fonds complémentaires". Les fonds "complémentaires" du Life intégré Marha sont les financements hors Life mobilisables sur la connaissance et la protection des "habitats marins". Ces financements permettent de réaliser des "actions complémentaires", non prévues dans le projet intégré lui-même.

La gouvernance du projet est prévue à trois échelles : nationale, sous-région marine et territoriale. Le pouvoir décisionnaire est donné au bureau de Marha (ensemble des partenaires et le MTES).

Présentation de l'articulation avec les instances :

- **Commission européenne (CE) :** une réunion tous les 6 mois avec Neemo, le bureau d'étude qui est en lien avec la CE et qui sera également présent aux réunions projets.
- **Autres projets Life :** une réunion inter-life sur l'ensemble du projet.
- **Bureau Marha** (les 12 partenaires Marha + MTES) : une réunion tous les 6 mois.
- **Comité de pilotage Marha** (COPIL) ouvert aux parties prenantes Natura 2000 : une réunion annuelle organisée à la suite du séminaire Natura 2000 en mer avec le MTES, l'AFB, la DIRM et la DREAL (en décembre chaque année). **L'équipe Marha reviendra vers vous pour les candidatures à ce COPIL.**
- **Comité technique de façade :** une réunion annuelle avec les tables rondes (gestionnaires, Agences de l'Eau, DREAL, DIRM, DDTM).
- **Comité technique local :** une réunion annuelle par territoire organisée dans les Parcs naturels marins ou avec les autres partenaires Marha présents localement.

Échanges avec la salle :

La salle : *Quels liens avec les Conseils maritimes de façades (CMF) ? Les Conseils scientifiques régionaux du patrimoine naturel (CSRPN) ?*

Fanny Le Fur : *Il est prévu d'inclure les CMF. Les CSRPN n'avaient pas été inclus nous allons les inclure.*

La salle : *Question de transversalité de l'information, comment créer des actions (protocoles scientifiques) homogènes ?*

Fanny Le Fur : *Articulation localement et transmission pour des protocoles harmonisés. Cela sera le rôle du coordinateur scientifique de l'équipe Marha. On peut ajouter que l'enjeu est à lier avec la DCSMM.*

La salle : *Un comité scientifique et technique est-il prévu? Cela parait important pour garantir la cohérence nationale.*

Fanny Le Fur : *Pour le moment pas de comité scientifique défini, mais le MNHN, qui est rapporteur scientifique pour la DHFF joue le rôle de coordinateur.*

Emmanuel Caillot : *RNF a un organe scientifique et des groupes de travail concertés sont prévus dans ses actions.*

Benjamin Ponge : *Il sera mis en place si cela se révèle nécessaire. Lors de l'écriture du projet, il n'a pas été mis en place afin de diminuer le nombre d'organes de validation.*

La salle : *Quel est le rôle du COPIL ?*

Fanny Le Fur : *Son rôle n'est pas encore clairement défini pour le moment. Nous souhaitons qu'il soit un organe de discussion, voire de décision et de transmission des avancées du projet. Un groupe de travail devra définir son fonctionnement. Il devra notamment assurer la cohérence avec la démarche Natura 2000 en place, la DCSMM.*

La salle : *Les réseaux existants ne sont pas cités : stations du MNHN, réseau Rebent?*

Fanny Le Fur : *L'objectif est de booster le réseau Natura 2000 existant. Il y a bien sûr déjà beaucoup d'équipes qui travaillent sur ce réseau. Nous allons nous associer et coopérer pour travailler ensemble. L'objectif est de travailler ensemble pour aussi s'articuler correctement avec la DCE et la DCSMM.*
Des réunions avec ces réseaux ont lieu régulièrement et ils ont été associés au montage du projet.

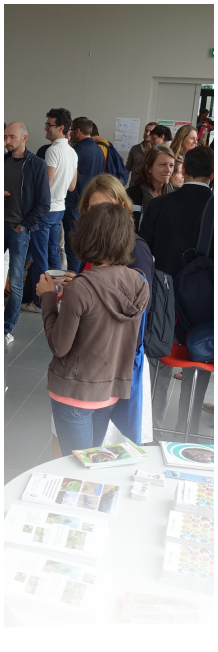

6 Ateliers

15h/16h

Atelier 1

Mise en œuvre d'un observatoire national des habitats marins [Habitats sédimentaires intertidaux (1130 & 1140) et Herbiers de zostères (1110-1)] au sein du réseau Natura 2000.

Contexte :

L'objectif est de mettre en place et d'animer une dynamique de connaissance et d'évaluation de deux habitats marins (habitats sédimentaires intertidaux et herbiers de zostères) en plaçant les gestionnaires des sites Natura 2000 au cœur d'un processus de co-construction au service de la gestion adaptative.
Plusieurs étapes sont ainsi prévues :

1) état de l'art des outils existants,
2) définition des questions de gestion (communes aux différents sites impliqués),
3) construction des dispositifs de collecte des données et phase test,
4) évaluation et
5) communication.

L'enjeu est d'avoir une interaction forte entre les gestionnaires et les experts scientifiques, en lien étroit avec les politiques publiques en vigueur, pour des dispositifs de connaissance et d'évaluation adaptés à la gestion conservatoire des habitats ciblés. L'ensemble de ces travaux veilleront à alimenter une cohérence inter-directives : DHFF, DCE, DCSMM.

Question :

Quelle gestion intégrée du projet pour des outils efficaces de connaissance et d'évaluation des deux habitats ciblés ?

Pistes :

- Valoriser les démarches déjà existantes dans les territoires et réaliser une cartographie des acteurs ;
- Réaliser un état de l'art des protocoles et des réseaux existants ainsi que des spécificités et attentes propres à chaque site ;
- Animer des groupes de travail réguliers entre les scientifiques, les experts locaux et les gestionnaires ;
- Orienter et valider les travaux menés via le concours d'un Conseil Scientifique et Technique dédié ;
- Mener à bien une communication continue pour une prise en compte des besoins et moyens des gestionnaires pour mettre en œuvre les dispositifs de collecte de données ;
- Analyser les données produites et restituer les résultats en précisant les spécificités locales.

Réponse :

Pour avoir une gestion intégrée efficace, il est important de réaliser en premier lieu un état de l'art des protocoles existants (harmonisation), des attentes et au besoin de solliciter des fonds complémentaires pour accompagner localement l'implication des gestionnaires des sites Natura 2000 participants.

La mise en place de groupes de travail intégrant les gestionnaires, les experts locaux et les partenaires scientifiques, permettront de tenir compte de l'existant, de répondre aux besoins de chacun tout en imaginant des outils (standardisés) au service de la gestion adaptative et en cohérence inter-directives (DHFF, DCE, DCSMM).

Le recrutement d'un chargé de mission (benthologue/biostatisticien) est prévu au sein de RNF pour mener à bien l'ensemble du processus de co-construction visant à la connaissance et l'évaluation des deux habitats ciblés.

En résumé, il y a beaucoup d'attentes, une réelle motivation pour participer et être proactif pour construire des outils efficients (donc partagés) de connaissance et d'évaluation des habitats sédimentaires intertidaux (1130 & 1140) et herbiers de zostères (1110-1).

Atelier 2

Gouvernance Natura 2000.

Contexte :

Il y a deux sites Natura 2000 majoritairement marins dans le golfe du Morbihan (une Zone spéciale de conservation (ZSC) et une Zone de protection spéciale (ZPS)). Le COPIL est commun à ces deux sites.
La démarche Natura 2000 fait office d'axe biodiversité du Schéma de Mise en Valeur Mer du golfe du Morbihan (SMVM) piloté par l'Etat ; sa genèse étant concomitante et son emprise étant identique à celle des deux sites réunis. Le pilotage de ce dernier se fait au travers d'un comité de suivi et s'appuie sur des groupes techniques thématiques. L'une des réalisations de ce SMVM est la création d'une réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS) sur le domaine maritime. Elle est pilotée par l'Office national de chasse et de la faune sauvage (ONCFS) au travers d'un Comité directeur. Le PNR du golfe du Morbihan, administré par un comité syndical composé d'élus, et l'ONCFS, Etablissement public de l'Etat, sont opérateurs des sites Natura 2000 et animateurs du volet biodiversité du SMVM.

Par simplification, l'ensemble de ces organes de gouvernance (COPIL, Comité de direction (CODIR), comité de gestion) a été réuni en une instance unique : le comité de gestion du golfe du Morbihan. Le Préfet du Morbihan et le Préfet maritime de l'Atlantique président cette instance.
Il demeure donc aujourd'hui un grand nombre d'instances pour ce territoire au sein desquelles le COPIL Natura 2000 a une expression réduite (durée, récurrence). Comment simplifier le paysage institutionnel et redonner du contact entre les membres siégeant dans une instance trop large et le terrain ?

Question :

Après clarification de la problématique, la question est reformulée de la façon suivante : **Comment redonner une place à la concertation Natura 2000 dans le Golfe du Morbihan, dans un contexte aux instances multiples ?**

Pistes :

Suite aux échanges entre participants, plusieurs pistes sont identifiées. Il est intéressant de se questionner sur le retour des membres du COPIL par rapport à leur ressenti, sont-ils satisfaits de la situation actuelle et d'un temps si court attribué à la thématique biodiversité lors des réunions du comité de gestion ? Sont-ils résignés ? Partagent-ils la frustration des opérateurs ? Il est également abordé la question de la place accordée par l'État à Natura 2000 dans le fonctionnement actuel du comité de gestion. Le temps réservé au COPIL Natura 2000 ne pourrait-il pas être rallongé ? Faire l'objet d'un temps d'échange dédié en parallèle ?

Réponse :

Une solution envisageable pourrait être une réponse à deux niveaux :

- un document directeur supra (exemple : Charte du PNR), avec un comité syndical idoine assurant concertation et validation pour l'ensemble des démarches ;
- un second niveau avec des acteurs complémentaires, recentrés à l'image des comités locaux de concertation du Life pêche à pied, avec systématiquement un ou plusieurs membres du niveau supra directement intéressés. Elle correspondrait en une instance parallèle au COPIL et de façon élargie.

Pour répondre en partie à cela, il a été créé un comité biodiversité très intégrateur (RNCFS, Natura 2000, Conservatoire du Littoral, Espaces Naturels Sensibles, Réverse Naturelle Nationale, etc.) du golfe, composé de techniciens, services de l'État et d'élus.

Cependant cette solution rajoute une couche supplémentaire et des échanges *ad hoc* ; et cette instance n'a pas de pouvoir décisionnel. L'État doit accepter de laisser la présidence de ces sites intégrés pour permettre la fusion des instances supra (Conseil syndical du PNR, COPIL, Conseils consultatifs de Réserves Naturelles, etc.).

Ateliers 3, 7 et 8

Formation des parties prenantes Natura 2000 et communication sur les habitats avec l'élaboration d'une plateforme de participation citoyenne.

Contexte :

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes (représenté par la Fondation Tour du Valat) et le Parc naturel régional d'Armorique projettent de mettre en œuvre des dispositifs pour donner envie et confiance pour agir en faveur de la conservation des habitats marins. L'enjeu est à la fois de comprendre, intégrer les perceptions et les pratiques des parties prenantes pour les faire évoluer.

Question :

Quels sont les ingrédients clés et les points incontournables pour associer durablement l'ensemble des parties prenantes à la conservation des habitats marins ?

Pistes :

Pour en savoir plus :
Guide de bonnes pratiques des sciences participatives
Rapport Houiller
Guide sur l'appropriation des enjeux par les acteurs d'un territoire
c-monspot

S'appuyer sur les retours d'expériences d'autres projets ou sites et les guides méthodologiques.
Exemples cités par le groupe :

- *Guide de bonnes pratiques des sciences participatives* (Bentz *et al.*, 2016).
- *Rapport Houiller*, 2016
- *Un guide sur l'appropriation des enjeux par les acteurs d'un territoire* (Life+ LAG'Nature)
- Étude en réflexion sur la perception des usagers de la vulnérabilité des lagunes méditerranéennes au changement climatique.
- Un exemple d'outils : *C mon spot*.
- Outils de modélisation des interactions entre les usagers et les composantes d'un écosystème : Qui agit sur quoi ? Quels impacts des mesures de gestion sur les activités et sur les habitats marins ?

Bien intégrer les parties prenantes, leurs savoirs et leurs perceptions :
Quelles personnes ? Quels discours ? Quels échanges de savoirs ?

- Identifier les personnes clés par thématique : les personnes influentes et les ambassadeurs.
- Associer les acteurs tôt dans la démarche pour co-construire (exemple : réfléchir en amont avec les acteurs aux enjeux de préservation d'un habitat avant de parler de pressions et de mesures de gestion). Remarque : ce n'est pas toujours nous qui devons associer les acteurs, ils peuvent eux-aussi nous associer.
- Rencontrer les acteurs un par un avant de les mettre tous autour de la table. *A minima*, faire au moins des groupes par thématiques. Écouter, observer, recueillir les connaissances.
- Avoir un discours et des termes adaptés : pas de "jargonnage".
- L'ingrédient secret : prévoir des moments conviviaux réguliers (exemple : des moments d'échanges informels) pour créer du lien.

Penser à faire appel à des experts en sciences sociales pour intégrer les perceptions et les savoirs des acteurs. Exemples : psychologues de l'environnement, sociologues, anthropologues, économistes, historiens de l'environnement, etc.

Prendre du recul sur sa posture. S'assurer d'une co-construction, d'une approche collaborative : mais pas une fausse !

- Ne pas avoir un discours stigmatisant (exemple : on ne peut pas cibler un acteur comme étant à l'origine d'un problème alors que l'on connait mal l'évolution des milieux).
- Accepter les connaissances des parties prenantes.
- Est-on prêt à déléguer ? Passer la main ? Être à l'écoute des solutions proposées par tous.
- Être honnête : prétendre co-construire si les solutions à apporter au problème sont arrêtées.

Notion de temps et d'espace :

- Essayer de comprendre le passé et de se projeter dans l'avenir (outils de prospective).
- Prendre le temps de co-construire même si les gestionnaires souhaitent avancer plus rapidement .
- Assurer une co-construction durable : maintenir les échanges et les partages dans le temps.
- Choisir un périmètre spatial adapté aux objectifs, aux moyens et aux acteurs.

Réponse :

3 principes incontournables :

- S'entourer des ressources existantes (bibliographie, experts, méthodologies, etc.)
- Bien comprendre les parties prenantes : intégrer leurs savoirs et leurs perceptions.
- Clarifier sa posture : faire preuve d'honnêteté, savoir déléguer et se remettre en question.

Atelier 4

Services écosystémiques et Natura 2000.

Contexte :

L'évaluation des écosystèmes et des services écosystémiques (EFESE) est nécessaire pour mettre en évidence les relations d'interdépendance entre les écosystèmes et les sociétés. Dans le projet Marha, l'évaluation des services écosystémiques est au service de la conservation des habitats.

Question :

Quelle place peut prendre l'évaluation des services écosystémiques dans la gestion des zones Natura 2000 ?

Pistes :

- L'évaluation des services écosystémiques est un soutien à la conservation : justification d'une action (adhésion des acteurs), vulgarisation des éléments, communication vers les services des administrations et vers les usages (produire de nouveaux éléments de langage).
- Elle permet de situer la position de chaque acteur et que chacun comprenne la position des autres par rapport au bon état des habitats.
- Comment aller jusqu'à la valorisation monétaire ? Pour faire des arbitrages sur la base d'une unité commune. Avons-nous assez de connaissances pour le faire ?
- Travailler dans le cadre de la gestion des ressources pour faire apparaître le lien entre les habitats et leur contribution à la production de la ressource.
- Évaluer les services rendus par des activités (par exemple la conchyliculture)? On préfère généralement évaluer les services rendus par les écosystèmes, pour la conchyliculture il s'agit donc d'évaluer les services rendus par les écosystèmes modifiés par l'activité de conchyliculture.
- Quelle place pour l'évaluation de services écosystémiques dans la vie d'une zone Natura 2000 ? Dans la vie d'un DOCOB ? Peut-elle intervenir dans le cadre des diagnostics initiaux, pour la construction d'une vision partagée, pour la définition des mesures ? La question des services écosystémiques est par exemple absente des cahiers d'habitats.

Réponse :

La place de l'évaluation dans la gestion :

- Dans la concertation : vulgarisation, prise de conscience de la place de chacun, intégration des connaissances ;
- Dans la justification : auprès des usagers, auprès des services de l'État ;
- Dans le choix des mesures : expliciter les arbitrages.

Atelier 5

Développement d'une démarche "aire marine éducative" dans le cadre de Natura 2000.

Question :

Que peuvent apporter les Aires Marines Educatives à Natura 2000 et au Life Marha ?

Pistes :

- Sensibilisation des enfants et des adultes. Sensibilisation à l'environnement mais aussi à la citoyenneté. La sensibilisation permet aussi une vulgarisation simple et permet de faire connaître Natura 2000 et le Life Marha.
- Amélioration de la connaissance : mise en place de protocoles de suivis simples (exemple : protocoles de suivis sur les laisses de mer).
- Impact sur la gouvernance. Mise en réseau. Rapprochement de l'éducation nationale avec les structures d'éducation à l'environnement. Échanges entre les classes et le (ou les) gestionnaire(s), les enfants pouvant apporter un regard nouveau et intéressant.
- Mise en place d'actions concrètes qui peuvent participer aux actions Natura 2000.
  Exemple : ramassage de macro-déchets, lutte contre les espèces invasives, etc.
- Création d'un sentiment d'attachement au territoire et au milieu marin. Appropriation des problématiques du territoire.
- Le Life Marha dure suffisamment longtemps pour permettre d'intégrer plusieurs classes dans les AME et pour en voir les effets. Cela peut participer au changement de comportements.

Réponse :

La contribution des AME au programme Natura 2000 et au Life Marha peuvent être les suivantes :

- Sensibiliser et faire connaître Natura 2000 et le Life Marha.
- Participer, à leur niveau, à améliorer la connaissance.
- Gouvernance : Dynamique multi-acteurs forte + lien AME COPIL Natura 2000.
- Mettre en place des actions concrètes qui rentrent dans le cadre de Natura 2000.
- Créer un sentiment d'attachement au territoire.
- Modifier les comportements.

Atelier 6

Mise en œuvre d'un observatoire fond de mer pour l'habitat récif profond.

Contexte :

Depuis la découverte des coraux d'eau froide au XVIIIème siècle par les pêcheurs, on constate une nette diminution des observations de cet habitat, remplacé de plus en plus par des débris de coraux. En 1948, Le Danois décrivait des massifs de coraux s'étendant sur plusieurs centaines de mètres carrés (Le Danois (1948), *Les profondeurs de la mer*), alors que les observations faites entre 2009 et 2012 lors de 7 campagnes réalisées durant le projet CoralFish ne mentionnent plus que 11km de récifs et 18km de débris de coraux.

Quelle est donc l'évolution de ces récifs de coraux, comment se développent-ils ? Est-on dans une phase de diminution voire de disparition de ces récifs ? On manque cruellement de connaissances sur leur biologie, leur cycle de vie et les milieux propices à leur développement. Il apparaît ainsi nécessaire d'acquérir des connaissances sur le fonctionnement et la dynamique de cet écosystème vulnérable afin de mieux le gérer, et c'est l'objectif du projet Marha.

Le projet permettra d'évaluer et de suivre l'état de conservation de cet habitat en Atlantique, de décrire et comprendre sa dynamique grâce au déploiement d'un observatoire fond de mer sur un récif de coraux profonds dans le canyon de Lampaul (golfe de Gascogne) pendant 5 ans (2020-2025).

Question :

Comment les résultats produits par un observatoire fond de mer sur l'habitat récif profond vont pouvoir être utiles aux gestionnaires d'Aire marine protégée ?

Pistes :

L'observatoire va permettre de développer les connaissances sur la physiologie des coraux avec, notamment, une caméra qui zoomera sur les polypes. L'objectif est d'étudier la dynamique du récif en réponse aux forçages naturels (hydrodynamisme, apports sédimentaires, apports trophiques) et anthropiques (pêche, changement climatique). En complément de l'observatoire, une approche surfacique basée sur la cartographie des habitats à partir de données de bathymétrie, d'imagerie acoustique, d'imagerie optique et de prélèvements ponctuels sera initiée lors de la campagne de 2019. La complémentarité de l'approche surfacique de la première année (renouvelée en 2025) et de l'approche stationnelle sur 5 ans rentre dans le cadre des suivis des habitats.

Au vu du manque de données sur ces milieux, il est effectivement trop tôt pour répondre maintenant à des questions relatives à la gestion ou pour quantifier les impacts des différentes pressions. Mais les connaissances apportées par le projet permettront, entre autres, de travailler sur la notion de zone refuge et de développer des modèles d'habitats. Les gestionnaires travaillant plutôt par une approche axée sur les pressions, des liens seront donc à faire avec les activités, surtout avec la pêche. Il est spécifié que ceux-ci sont volontaires et peuvent également apporter des connaissances sur le milieu. Ils souhaitent notamment que la cartographie des habitats soit réalisée plus finement au lieu des extrapolations qui sont réalisées aujourd'hui (parallèle avec le maërl entre Groix et Belle-île). En Méditerranée, la découverte des coraux froids a rapidement mené à la désignation d'une "no-take area" dans le Parc national des Calanques et à l'inclusion d'un canyon dans le Parc Marin.

La pêche impacte cet habitat, cela a été démontré en Irlande et en Norvège, mais d'autres pressions potentielles comme le changement climatique et les tempêtes peuvent impacter ce milieu. L'observatoire va apporter des connaissances grâce aux différentes mesures de turbidité et autres paramètres environnementaux. Il ne sera pas positionné en zone chalutable (interdiction de pêche en dessous de 800m) mais les données de surveillance des navires par satellite (VMS) donneront un proxy de l'activité de pêche et permettront de faire des corrélations avec les mesures *in situ a posteriori*.

Réponse :

La question et les échanges sont intéressants mais un peu prématurés considérant le peu de connaissances sur ces habitats. Rendez-vous dans 5 ans.

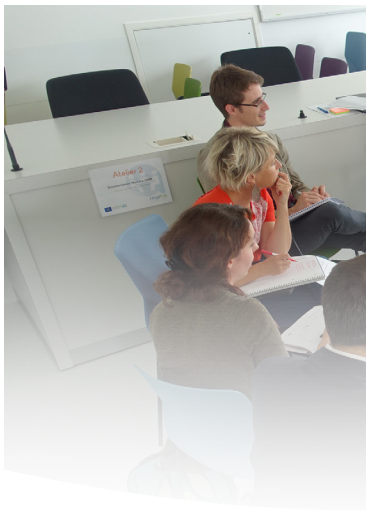
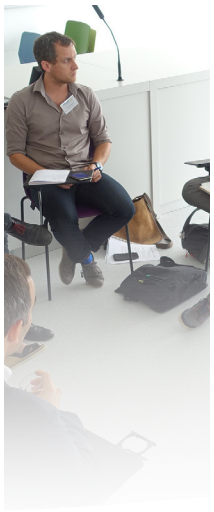

Atelier 9

"Zone de protection fortes". Exemple du projet de cantonnement de pêche de la commune d'Agde.

Contexte :

Site Natura 2000 "Posidonie du Cap d'Agde" : grande station balnéaire, activités de pêche professionnelle, plongée sous-marine, tourisme. Présence des habitats "substrat meuble", "herbiers de Posidonies" et "récifs". Présence de coralligène avec un état de conservation évalué comme "moyen" à "défavorable"et des ressources halieutiques en diminution. Le coralligène est principalement dégradé par : l'activité de plongée sous-marine, l'ancrage des bateaux de pêche de loisirs et de plongée, le changement climatique et les activités de pêche. L'activité de plongée sous-marine est pratiquée sur la zone essentiellement par des clubs et est peu encadrée par le gestionnaire du site. Le site est surveillé par une équipe de 7 agents qui travaillent dans le dialogue, sans pouvoir de police. Il n'y a pas de mouillage organisé, les sites sont trop profonds. La problématique est bien identifiée et la mise en place d'une zone de protection forte par un cantonnement de pêche est la solution envisagée. Le cantonnement visé interdirait la pêche (professionnelle et de loisir) et la plongée sous-marine. La régénération de la zone est estimée entre 3 à 10 ans après l'arrêt complet des activités.

Question :

Quelles pistes pour évaluer et contrôler ce futur cantonnement ?

Pistes :

Il semble que l'outil de gestion Natura 2000 ne soit pas suffisant. Le cantonnement de pêche répond en priorité à des problématiques halieutiques. Si la dégradation de l'habitat est liée exclusivement à la pratique de la plongée sous-marine, d'autres outils, plus appropriés peuvent être envisagés : charte de plongée, formations/sensibilisation des dirigeants et moniteurs de plongée sous-marine, etc. Il a également été évoqué la création d'une réserve naturelle avec une partie en réserve intégrale et une partie en zone tampon. La création d'un sentier sous-marin en plongée a également été mise en avant afin de sensibiliser le public aux problèmes d'érosions de l'habitat et de l'impact de leur activité sur le milieu. Une vigilance a cependant été faite quant aux impacts de tels aménagements et aux coûts engendrés.

En termes d'évaluation de l'efficacité du cantonnement de pêche, une cartographie précise des habitats à l'état zéro est nécessaire. Par la suite, des suivis scientifiques afin de démontrer la diminution de la pression au regard de la régénération du milieu seront nécessaire pour renouveler (ou non) le cantonnement. Concernant la surveillance, des méthodes par survol de drone de la zone ont été testées dans d'autres AMP. Le coût n'est pas forcement réduit par rapport au coût du "temps Homme" avec un défaut primordial : impossible de sensibiliser. Il existe également la possibilité d'utiliser les données satellites telles que les données d'identification automatique (AIS) ou les radars pour le contrôle et le suivi de la fréquentation. Point de vigilance sur la bonne réception des informations.

Réponse :

La pêche professionnelle est un secteur d'activité très important, les pêcheurs sont à l'origine de la demande de cantonnement. La solution doit être rapide, une réserve sera peut-être envisagée plus tard. La confiance avec les acteurs est présente. La diminution de la réserve halieutique est une problématique essentielle et partiellement liée à l'état de conservation du coralligène. Sur la zone, les gardes seront sûrement plus efficaces que les drones au vu de sa taille et de son besoin en termes de sensibilisation. Durée de cantonnement : 5 ans, poursuite en fonction des évaluations.

La création de zones de protection forte comme les cantonnements doit se faire en bonne intelligence, en concertation et en collaboration avec les professionnels de la zone. Un point de vigilance important est à garder en tête quant aux déplacements des activités sur d'autres secteurs tout aussi fragiles.

Atelier 10

Évaluation du coût du réseau Natura 2000.

Contexte :

Dans le cadre de la DCSMM, une évaluation des coûts de la dégradation environnementale avait été réalisée. Les différents types de coûts étaient qualifiés ainsi : coûts liés au suivi (état de conservation, services écosystémiques, coûts administratifs, etc.) ; coûts des actions préventives (pour évitement des impacts) ; coûts des actions curatives (restauration). Objectif de l'action : évaluer le rapport coût-efficacité des actions. Comment collecter les informations sur ces coûts ? Quels sont les besoins pour les gestionnaires ?

- **Comment distinguez-vous les coûts liés à Natura 2000 ?**
- Tous les coûts de gestion des sites Natura 2000 doivent être pris en compte.
- **Comment évaluer l'efficacité d'une action?**
- Passer par l'échelle "site" et solliciter les gestionnaires.
- **Comment évaluer les coûts administratifs?**
- Pour les frais de personnel plusieurs méthodes possibles (fait pour la DCSMM).
- **Comment prendre en compte les coûts liés à une diminution des activités économiques ?**
- Ce sont les coûts d'opportunités, plusieurs méthodes existent.

Question :

Quelle méthode utiliser pour collecter efficacement les coûts de Natura 2000 ?

Pistes :

Impliquer les différents gestionnaires, les experts de la DCSMM, l'UMS PatriNat. Prendre en compte la superposition d'AMP (Parc Naturel Marin (PNM) et Natura 2000 par exemple) ; les actions de conservation hors Natura 2000 mais qui ont un impact sur l'état de conservation des habitats ; le transfert méthodologique de l'échelle biogéographique à l'échelle site. L'efficacité est évaluée à l'échelle biogéographique. Or, les coûts seront a priori estimés à l'échelle site. Pourquoi chercher à avoir un coût moyen par habitat ? Pour l'échange d'expériences et l'évaluation des politiques publiques ?

L'objectif est d'obtenir un coût par habitat, meilleures recettes, meilleur rapport coût-efficacité.
Les coûts engagés ne reflètent pas forcément les coûts nécessaires à l'action car les financements sont parfois non disponibles.

Il faudrait regarder ce qui a pu se faire dans d'autres Etats membres (terre et mer). Prendre en compte l'étude internationale sur les coûts des aires marines protégées. La typologie de coûts était différente de celle créée pour l'exercice DCSMM. Les auteurs avaient distingué les coûts des mesures de restauration, de sensibilisation, d'information, etc.

Le gestionnaire apparait comme une personne ressource car il devrait avoir les proxys des différents coûts. Ceci implique donc de prévoir une enquête selon les différents gestionnaires.
Prendre en compte toutes les actions qui bénéficient au site Natura 2000, même si non mises en œuvre par le DOCOB ou non financées par Natura 2000.
Structurer les coûts par habitat, par mesure et par menace, et par type de coûts (DCSMM) : élaborer une grille de coûts avec des standards.
Deux échelles sont à considérer : l'échelle du site et l'échelle biogéographique.
Réaliser un benchmark européen sur les méthodologies d'évaluation des coûts de Natura 2000 en mer.

Réponse :

Mettre le gestionnaire au centre car c'est lui qui fournit les données et précise ses besoins. Constituer une sorte de matrice montrant la nature des coûts selon la typologie DCSMM et par habitat/mesure/menace.

Atelier 11

Évaluation de l'état de conservation des habitats côtiers.

Contexte :

L'état de conservation (EC) est une préoccupation partagée aussi bien par les gestionnaires que par les scientifiques, avec la volonté commune d'améliorer les connaissances pour une évaluation plus robuste dans un cadre opérationnel et réglementaire tel que l'exigent les directives européennes. L'objectif est celui de standardiser les protocoles, sans pour autant figer toutes les approches et méthodes d'évaluation, avec un processus pouvant être décliné en plusieurs étapes :

1. Approche scientifique pour établir une méthodologie d'évaluation de l'EC "Version 1"
2. Déploiement et retour d'expérience de déploiement sur sites pilotes
3. Adaptation et standardisation en vue d'une mise en œuvre à l'échelle nationale "Version 2".

Il est ainsi important de s'assurer en amont que les propositions scientifiques en termes d'outils et de méthodes d'évaluation de l'état de conservation vont être en phase avec les attentes des gestionnaires pour un déploiement opérationnel.

Question :

Quelles sont les difficultés rencontrées par les gestionnaires pour évaluer l'état de conservation et quels sont les principaux éléments à prendre en considération pour définir le socle de l'évaluation de l'état de conservation ?

Pistes :

11 gestionnaires et 5 scientifiques ont pu participer à cet atelier.

1. Difficultés actuellement rencontrées pour évaluer l'état de conservation :
   - Lorsqu'une dégradation de l'état de conservation est observée, il est très difficile de l'expliquer et de distinguer la part de facteurs naturels de ce qui relève des activités anthropiques ;
   - Il est difficile de mesurer les métriques relatives à la fonctionnalité de l'habitat ;
   - Il est souvent difficile de proposer des mesures de gestion sans disposer de l'information sur l'état de référence établit avec des méthodes robustes (problèmes d'acceptabilité) ;
   - L'information basée sur les dires d'experts reste insuffisante pour évaluer l'EC des grands sites ;
   - Il est difficile de rendre compte aux décideurs avec des objectifs lisibles à l'échelle locale ;
   - Il y a un réel besoin d'outils de modélisation pour comprendre le fonctionnement.

2. Principaux éléments à prendre en considération pour élaborer les outils d'évaluation :
   - Établir un protocole à deux niveaux : un "socle commun" national qui reste à définir et des "modules optionnels" en fonction des besoins, du niveau de précision requis, des moyens et faisabilité terrain de chaque site Natura 2000 ;
   - contextualiser l'évaluation en tenant compte des facteurs locaux tels que les pressions et les capacités de résilience des habitats ;
   - fournir des éléments permettant de définir l'état de référence (quelle est la variabilité naturelle ? Comment la quantifier ? etc.)

Réponse :

- Travailler sur la spatialisation du diagnostic et également de l'information sur les pressions pour aider à la contextualisation et à l'interprétation des résultats de l'évaluation permettant ainsi d'améliorer les propositions des mesures de gestion ;
- Pour les sites présentant de grandes lacunes de connaissances, proposer un protocole de suivi de compromis, au moins sur les habitats dont on dispose d'information même minimale, évitant le principe de "ne rien faire" et "tout interdire" en attendant d'approfondir les connaissances ;
- Organiser des groupes de travail thématiques entre les scientifiques et les gestionnaires dédiés par habitat ou groupes d'habitats pour approfondir les échanges et construire ensemble le socle de l'évaluation de l'état de conservation en termes de méthodes et d'approches.

7 Clôture

16h30 / 17H

La journée se clôt en notant le besoin de visibilité sur les actions et le rôle de l'AFB pour les partenaires associés. Un site web sera prochainement créé pour assurer la diffusion des informations autour de Marha. Rappel également que le projet s'est articulé autour d'une démarche éco-responsable.
Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'équipe Marha :

Équipe de coordination nationale basée à Brest :

- Une coordinatrice nationale: **Fanny Le Fur** *(jusqu'à fin juillet 2018)*
- Un coordinateur national : **Alain Pibot** *(prise de poste en septembre 2018)* alain.pibot@afbiodiversite.fr
- Une responsable administrative et financière : **Ségolène Fabre** segolene.fabre@afbiodiversite.fr
- Une responsable communication : **Lisa Briot** lisa.briot@afbiodiversite.fr
- Un infographiste : **Yann Souche** yann.souche@afbiodiversite.fr
- Une responsable financement Natura 2000 : **Fanny Le Fur** *(prise de poste en septembre 2018)* fanny.le-fur@afbiodiversite.fr
- Un responsable gouvernance et usages : **Paul Sauboua** paul.sauboua@afbiodiversite.fr
- Une responsable participation citoyenne et formation : **Virginie Antoine** virginie.antoine@afbiodiversite.fr
- Une responsable scientifique "habitats marins", basée à l'UMS PatriNat : **Juliette Delavenne** (prise de poste en septembre 2018)
- Une responsable sensibilisation : **Clarence Labbé** clarence.labbe@afbiodiversite.fr
- Un gestionnaire de données : **Aurélien Schmitt** (prise de poste en septembre 2018)

Ainsi que des coordinateurs en façade :

- Une chargée de mission Manche Mer du Nord, basée au Havre : **Camille Delage** camille.delage@afbiodiversite.fr
- Une chargée de mission Golfe Normand Breton, basée à Granville : **Marion Collin** marion.collin@afbiodiversite.fr
- Une chargée de mission Atlantique, basée à Nantes : **Anahita Marzin** anahita.marzin@afbiodiversite.fr
- Une chargée de mission Méditerranée, basée à Marseille : **Noémie Frachon** noemie.frachon@afbiodiversite.fr

De plus, un chargé de mission dans chaque Parc naturel marin sera recruté.

Marha | Août 2018 | Maquette et photos : Yann Souche/Marha/Agence française pour la biodiversité

marha
marine habitats

Life

NATURA 2000

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

agde Archipel de vie

cnrs dépasser les frontières

Parc national de Port-Cros

Tour du Valat

Ifremer

ima Institut des Milieux Aquatiques

GIS POSIDONIE

Groupement d'Intérêt Scientifique pour l'environnement marin

Parc naturel régional d'Armorique Park an Arvorig

Parc naturel régional de Camargue

Parc naturel régional du Golfe du Morbihan Park ar Mor Bihan Une autre vie s'invente ici

Réserves Naturelles DE FRANCE